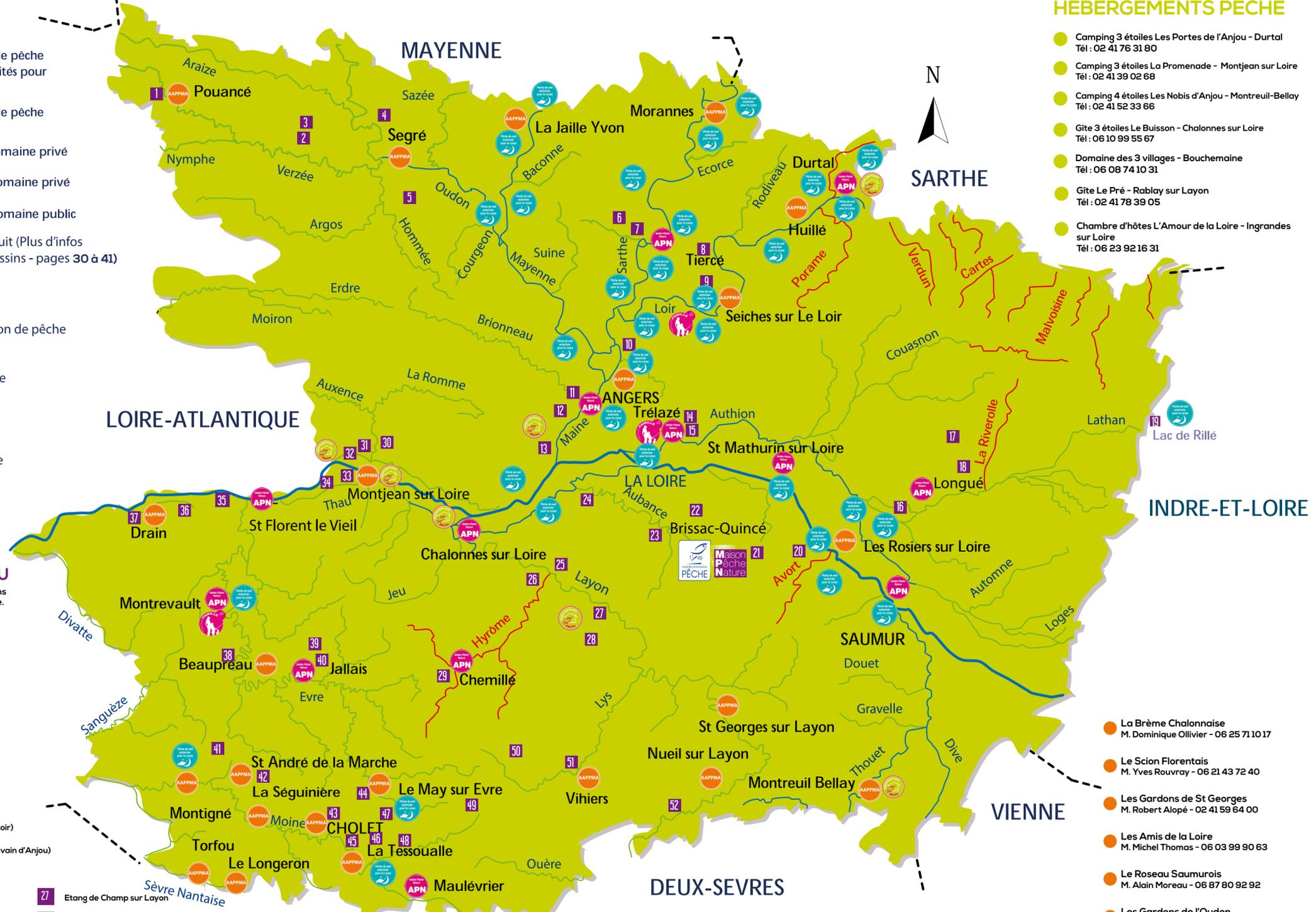


RÈGLEMENTATION 2023

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
1280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
secretariat@fedepêche49.fr
www.fedepêche49.fr



ILLE-ET-VILAINE CARTE HALIEUTIQUE DE MAINE-ET-LOIRE



- Siège d'association de pêche organisant des activités pour les jeunes
- Siège d'association de pêche
- 1ère catégorie Domaine privé
- 2ème catégorie Domaine privé
- 2ème catégorie Domaine public
- Parcours carpe de nuit (Plus d'infos sur les pages des bassins - pages 30 à 41)
- Plan d'eau
- Siège de la Fédération de pêche
- Maison Pêche Nature
- Parcours famille
- Hébergement pêche

HÉBERGEMENTS PÊCHE

- Camping 3 étoiles Les Portes de l'Anjou - Durtal
Tél : 02 41 76 31 80
- Camping 3 étoiles La Promenade - Montjean sur Loire
Tél : 02 41 39 02 68
- Camping 4 étoiles Les Nobis d'Anjou - Montreuil-Bellay
Tél : 02 41 52 33 66
- Gîte 3 étoiles Le Buisson - Chalonnes sur Loire
Tél : 06 10 99 55 67
- Domaine des 3 villages - Bouchemaine
Tél : 06 08 74 10 31
- Gîte Le Pré - Rablay sur Layon
Tél : 02 41 78 39 05
- Chambre d'hôtes L'Amour de la Loire - Ingrandes sur Loire
Tél : 06 23 92 16 31

LISTE DES PLANS D'EAU

Réglementation spécifique pour certains plans d'eau, consultez les pages 43 à 45 du guide.

- | | |
|----|--|
| 1 | Etangs de Pouancé et Saint Aubin |
| 2 | Plan d'eau de Combrée |
| 3 | Plan d'eau d'eau des Landes (Combrée) |
| 4 | Plan d'eau de Hôtellerie de Flée |
| 5 | Plan d'eau de Chazé sur Argos |
| 6 | Etang de la Tannerie (Champigné) |
| 7 | Etang du Pyron (Champigné) |
| 8 | Etang des Tardivières (Tiercé) |
| 9 | Etang des Bretonnières (Montreuil sur Loir) |
| 10 | Etangs du Parc André Delibes (Saint Sylvain d'Anjou) |
| 11 | Etang Saint Nicolas (Angers) |
| 12 | Lac de Maine (Angers) |
| 13 | Etang du Boulet (Bouchemaine) |
| 14 | Plan d'eau du Vissoir (Trélazé) |
| 15 | Etang du Pont de Biais (Trélazé) |
| 16 | Plan d'eau des Youis (Longué) |
| 17 | Etang du Guédéniau |
| 18 | Etang et carpodrome de la Louisière (Mouliherne) |
| 19 | Lac des Mousseaux (Rillé) |
| 20 | Etang de Joreau (Gennes) |
| 21 | Plan d'eau de Chemellier |
| 22 | Plan d'eau de Charcé Saint Ellier |
| 23 | Plans d'eau de Vauchrétien |
| 24 | Plan d'eau de Denée |
| 25 | Plan d'eau de Beaulieu sur Layon |
| 26 | Plan d'eau de la Coudraye (St Lambert du Lattay) |
| 27 | Etang de Champ sur Layon |
| 28 | Château (Valanjou) |
| 29 | Etang de Coulvée (Chemillé) |
| 30 | Pré du Marais (Champtocé / Loire) |
| 31 | Boire de Champtocé / Loire |
| 32 | Sol de Loire (Montjean sur Loire) |
| 33 | Plan d'eau de Montjean / Loire (Mouliherne) |
| 34 | La Grand' Fosse (Mesnil en Vallée) |
| 35 | Boire de Seil (Le Marillais) |
| 36 | Boire Ste Catherine (Bouzillé) |
| 37 | Boires de Drain |
| 38 | Plan d'eau de la Loge (Beaupréau) |
| 39 | Plan d'eau de la Coudraie (La Jubaudière) |
| 40 | Plan d'eau du Montatais (Jallais) |
| 41 | Etang des Petites Landes (La Renaudière) |
| 42 | Plan d'eau de St André de la Marche |
| 43 | Etang de la Godinière (Cholet) |
| 44 | Plan d'eau de la Sablière (Le May sur Evre) |
| 45 | Plan d'eau du Bois Régnier (Cholet) |
| 46 | Lac de Ribou (Cholet) |
| 47 | Etang des Noues (Cholet) |
| 48 | Lac du Verdon (Cholet / La Tessoualle) |
| 49 | Etang de Péronne (Chanteloup les Bois) |
| 50 | Etang de la Salle de Vihiers |
| 51 | Etang du Lys (Vihiers) |
| 52 | Etang de Passavant / Layon |

CONTACTS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

- | | | |
|--|---|--|
| M. André Marchand - 02 41 88 32 26 | M. Julien Ternus - 06 52 83 74 72 | M. Dominique Oger - 06 80 10 97 35 |
| M. Bernard Raulo - 06 62 10 10 36 | M. Raphaël Paris - 06 82 37 12 92 | M. Ludovic Panneau - 06 74 93 89 27 |
| M. Philippe Rouiller - 06 51 53 86 69 | Mme Christelle Bertran - 06 24 92 79 99 | M. Mickaël Rousse - 06 10 95 59 49 |
| M. Jean-Luc Billy - 06 23 20 14 95 | M. Claude Laurendeau - 06 14 95 22 08 | M. Thierry Niard - 06 44 20 95 30 |
| M. Loïc Baumard - 06 38 14 12 43 | M. Fernando Pereira - 06 12 47 58 24 | M. Adrien Forestier - 06 23 94 79 48 |
| crocodiles_secretariat@hotmail.com | Mme Béatrice Brard - 06 89 03 90 53 | M. Emilien Poirrier - 06 82 10 15 59 |
| M. Sébastien Planchenault - 06 83 11 69 65 | M. Jean Bouffandeau - 02 41 55 96 19 | M. Jean-Michel Drouet - 06 20 43 89 05 |
| M. Dominique Ollivier - 06 25 71 10 17 | M. Yves Rouvray - 06 21 43 72 40 | M. Franck James - 06 12 53 32 14 |
| M. Robert Alopé - 02 41 59 64 00 | M. Yves Feufeu - 06 86 83 65 53 | M. Thomas Desrieux - 06 33 60 29 90 |
| M. Michel Thomas - 06 03 99 90 63 | M. Yves Feufeu - 06 86 83 65 53 | M. Guy Fremondière - 06 50 58 49 33 |
| M. Alain Moreau - 06 87 80 92 92 | M. Michel Thomas - 06 03 99 90 63 | M. Pierre Girard - 02 41 42 53 49 |
| M. Pierre-Yves Cailleau - 06 48 98 90 17 | M. Félix Durand - 06 17 05 68 74 | M. Laurent Gautier - 06 60 30 51 87 |
| M. Félix Durand - 06 17 05 68 74 | M. Mickaël Rousse - 06 10 95 59 49 | M. Bernard Merlin - 07 58 45 93 44 |
| M. Dominique Oger - 06 80 10 97 35 | M. Mickaël Rousse - 06 10 95 59 49 | M. Frédéric Neau - 06 01 71 80 12 |
| M. Ludovic Panneau - 06 74 93 89 27 | M. Thierry Niard - 06 44 20 95 30 | M. Yannick Mallet - 06 37 56 20 83 |
| M. Mickaël Rousse - 06 10 95 59 49 | M. Adrien Forestier - 06 23 94 79 48 | |
| M. Thierry Niard - 06 44 20 95 30 | M. Adrien Forestier - 06 23 94 79 48 | |
| M. Adrien Forestier - 06 23 94 79 48 | M. Emilien Poirrier - 06 82 10 15 59 | |
| M. Jean-Michel Drouet - 06 20 43 89 05 | M. Yannick Mallet - 06 37 56 20 83 | |

LEAU & LA VIE

Un parcours pour comprendre



Maison de la Pêche et de la Nature



LA CARTE DE PÊCHE

Toute personne se livrant à l'exercice de la pêche en eau libre doit :

- Justifier de sa qualité de membre d'une Association Agréée pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique
- Acquitter la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (C.P.M.A.)
- Avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche

En achetant votre carte de pêche, vous remplissez les conditions citées ci-dessus.

En action de pêche, tout pêcheur doit être porteur de sa carte de pêche et pouvoir justifier son identité auprès des agents chargés de la police de la pêche.

La carte de pêche est personnelle et incessible.

La carte de pêche est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf pour les cartes journalières et hebdomadaires.

En cas de perte ou de vol, si vous avez pris votre carte depuis votre domicile, vous pouvez la réimprimer en vous connectant sur votre compte sur le site www.cartedepêche.fr. Si vous avez acheté votre carte chez un dépositaire, il suffit de retourner chez lui et de lui demander de réimprimer votre carte.



RÉSERVES ANNUELLES

Tous modes de pêche sont interdits toute l'année.

Rivières	Lieu-dits	Communes	Descriptions
Auhion	La Prée	Saint Clément des Levées	Tout le plan d'eau
	Barrage de Brain	Loire-Auhion	Du barrage au pont
	Pont Bourguignon	Les Ponts de Cé	Du pont Bourguignon à la passerelle
Evre	Gévrise	Mauges sur Loire	Tout le plan d'eau
Loire	Boire du Passage	Saint Rémy la Varenne (Brisac Loire Aubance)	Les 100 mètres en amont du pont rive gauche et boire du passage comprise.
	Boire de Drain	Orée d'Anjou	La passerelle sur le ruisseau des Rabinets jusqu'au bras mort.
	Les Boireaux	Orée d'Anjou	Les Boireaux
	Boire de Gennes	Gennes Val de Loire	Ensemble de la boire
	Boire de Champocé		De la face aval du pont de Ponet à la confluence avec la Loire (rive droite : angle du mur de la propriété Agouin et rive gauche : extrémité de la pointe de terre séparant la Loire et la boire).
Lathan	Les Mousseaux	Noyant-Villages	Les 250 mètres en amont du barrage des Mousseaux
	Etang communal	Mouliherne	La queue de l'étang
	La Haute Prée	Longué-Jumelles	Tout le plan d'eau
Layon	Passerelle du Layon	Chalonnnes sur Loire	De la passerelle du Layon à l'embouchure du Layon dans le prolongement de la rive gauche de la Loire.
	Boire de Bronne	Corzé	Du lieu-dit Bronne au moulin de Corzé.
	Boire des Corbières, Grande vidange	Rives du Loir en Anjou	Du Loir à la confluence de la grande et de la petite vidange.
	Marois du Porame	Huillé-Lézigné	Tout le marois.
	Barrage du Pont	Brillay / Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Villevêque	Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Corzé	Corzé / Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Matheflon	Seiches sur Le Loir / Montreuil sur Loir	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Montreuil sur Loir	Montreuil sur Loir / Seiches sur le Loir	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Vaux	Seiches sur le Loir / Montreuil sur Loir	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
Loir	Barrage de Prigne	Seiches sur le Loir / Baracé	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage d'Ignerele	Huillé-Lézigné	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Chaufour	Huillé-Lézigné	En aval du barrage et de la passerelle. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Durtal	Durtal	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Gouïs	Durtal	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Etang Saint Nicolas	Angers-Avnillé	Les 1000 mètres amont de l'étang Saint Nicolas.
	Esplanade Saint Jacques	Angers	Les 30 mètres en amont de la bonde jusqu'à la partie busée.
	Seuil de Maine	Angers	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Loc de Maine	Angers	30 mètres à gauche et 30 mètres à droite de la vaine (vaine comprise).
	Boire du plateau fleuri (Epinard)	Cantenay-Epinard	Ensemble de la boire.
Maine	La Vieille Maine	Angers / Cantenay-Epinard	De la connexion avec la Mayenne à la connexion avec la Sarthe.
	Barrage de Sautré	Montreuil-Juigné / Longuenée en Anjou / Feneu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de la Roussière	Longuenée en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Montreuil sur Maine	Montreuil sur Maine	En aval du barrage. Définie par signalisation.
	Barrage de la Roche	Chambellay	En aval du barrage. Définie par signalisation.
	Barrage de Chenillé-Changé	Chenillé-Champteussé / La Jaille-Yvon	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de la Jaille Yvon	La Jaille-Yvon / Les Hauts d'Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de la Himbaudière	Le Lion d'Angers / Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Montreuil-Juigné	Montreuil-Juigné / Cantenay-Epinard	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Boire de Varennes-Ragon	Le Lion d'Angers	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
Moine	Barrage de Grez-Neuville	Grez-Neuville	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	La Margirondière	La Tessoualle	De l'étang à la route D157.
	Barrage de Ribou	Cholet / La Tessoualle	Du barrage à la passerelle.
	Trézon	Cholet / Maulévrier / Mazières en Mauges	De la RD20 au viaduc.
	La Tortière	La Tessoualle / Maulévrier	Les 50 mètres amont et aval du pont de la Tortière.
	La Guichardière	Maulévrier	Les 50 mètres en aval du pont.
	Vieux bras de Moine	Sévremoine	Ensemble du bras
	L'Oumois	Maulévrier	Voir carte sur www.fedepêche49.fr
	Pont Champion	Ombrière d'Anjou	Les 430 m en aval du pont
	Boire des Egaries	Le Lion d'Angers	Toute la boire.
Oudon	Etang Saint Jacques	Ombrière d'Anjou	En totalité.
	Moulin de la Faucille	Segré en Anjou Bleu	Du moulin de la Faucille à l'entrée du parc de la Faucille.
	Barrage de la Chapelle sur Oudon	Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Maingué	Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage sous la Tour	Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Boire des Prés Girard	Soulaire et Bourg / Brillay	Toute la boire.
	Boire de la Baillie	Soulaire et Bourg / Cantenay-Epinard	Toute la boire.
	Boire de la Vieille Sarthe	Soulaire et Bourg / Cantenay-Epinard / Ecoiffant	Toute la boire.
	Boire des Communaux	Soulaire et Bourg	Toute la boire.
	Boire des Vallières	Soulaire et Bourg / Brillay	Toute la boire.
Sarthe	Boire des Roches	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
	Boire de la Beunoche	Les Hauts d'Anjou	Toute la boire.
	Boire des Orgeries	Etriché	Toute la boire.
	Boire du Soudan	Juvardel / Cheffes / Etriché	Toute la boire.
	Boire du Curé	Tiercé / Brillay	Toute la boire.
	Boire de la Pissotte	Soulaire et Bourg	Toute la boire.
	Boire du Port	Soulaire et Bourg	Toute la boire.
	Boire du Bec du Loir	Soulaire et Bourg / Brillay	De Brillay à 200 mètres en amont du Bec du Loir
	Boire de la petite vidange	Tiercé / Cheffes	Ensemble de la boire.
	Boire des Colombeaux	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
Thouet	Boire des Coutances et des Grandes Rivières	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
	Barrage de la Vidange	Cheffes / Tiercé	De l'ouvrage au pont de la RD74 + bras de contournement
	Barrage de Chateaufeur sur Sarthe	Les Hauts d'Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Villechien (barrage du Gravier)	Les Hauts d'Anjou / Morannes sur Sarthe	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Pendu	Morannes sur Sarthe Daumeray / Morannes sur Sarthe Daumeray	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de Pendu (petite écluse)	Morannes sur Sarthe Daumeray	En aval de l'écluse. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Boire Torte	Tiercé	Ensemble de la boire.
	Barrage de Cheffes et moulin	Cheffes	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepêche49.fr.
	Barrage de la Salle	Montreuil-Bellay	Le bras de décharge en totalité.
	Réserve du Thouet	Saumur	De l'ouvrage jusqu'à la confluence avec le Fossé Février et toute la longueur du Fossé Février..

RÉSERVES SPÉCIFIQUES

Tous modes de pêche sont interdits du 1^{er} mars au 31 mai inclus.

Rivières	Lieu-dits	Communes	Descriptions	
Auhion	Lizenel	La Ménitrie / Beaufort en Vallée	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
	Les Loges	Loire-Auhion	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
	Coulaines	Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Gévrise	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Couroussé	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Pont Doléine	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Brainbois	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Jousselin	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Moulin de Billon	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Rochard	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Bohardy	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Roz Gué	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Point	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Tonnerry	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Braille	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.	
	Guichérol	Montrevault sur Evre / Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
	Le moulin Neuf	Beaupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	Du barrage à la passerelle.	
	Evre	Haute Brin	Montrevault sur Evre / Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
		Moulinard	Montrevault sur Evre / Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
		Marclé	Beaupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
Les Onglées		Beaupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	De l'ouvrage au pont.	
Bossoleil		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Chevreau		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Le Petit Moulin		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Moulin du Pont		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Jousselin		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Les Ponts		Beaupréau en Mauges	De l'ouvrage au pont.	
Moulin de Moine		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Pomail		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Bodin		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Moulin Neuf		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Foulon		Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Le vieux Lathan		Longué-Jumelles	De l'hôpital à la confluence avec le Lathan	
Barrage de fabattort		Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Barrage de la déviation		Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Barrage d'Athée		Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Barrage des Peux		Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.	
Barrage de la Moutonnerie	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.		
Lathan	Petit et grand canal	Savennières	De la route de Rochefort sur Loire au bras de la Guilletteme.	
	Bras de la Guilletteme	Savennières / Béhuard	Les 200 m en amont du bras.	
	Boire de Champocé	Champocé sur Loire	Les 20 m autour des îles (voir sur www.fedepêche49.fr).	
	Bras des 7 voies	Saumur	De la digue à l'entrée du camping.	
	Boire de la Rompure	Orée d'Anjou	A compter de 70 m en aval du pont. La réserve s'étale sur 200 m.	
	Boire de la Nigaudière	Orée d'Anjou	Comme représenté sur la carte (voir sur www.fedepêche49.fr).	
	Seuil de Maine	Angers	Les 200 m en aval de l'ouvrage.	
	La Pierre St Maurille	Chaufedonds sur Layon	De la porte de Prince à la Pierre Saint Maurille.	
	Barrage de Vallet	Val du Layon / Chaudefonds sur Layon	Les 200 m en aval de l'ouvrage.	
	Pont Maréchal Leclerc	Durtal	Du pont du Maréchal Leclerc RD 323 en amont jusqu'à 200 mètres en aval.	
Loire	Canal de fute du moulin d'Ignerele.	Huillé-Lézigné	Ensemble du canal de fute.	
	Chalou	Durtal / Bazouges sur le Loir	Du barrage de Calou jusqu'à 400 m en aval.	
	Barrage de Montreuil-Juigné	Montreuil-Juigné / Cantenay-Epinard	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	Barrage de Sautré	Montreuil-Juigné / Feneu	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	Barrage de la Roussière	Longuenée en Anjou	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	Barrage de Grez-Neuville	Grez-Neuville	De la cale de mise à l'eau (rive droite) jusqu'à l'amont du pont de la RD29L.	
	Le Rideau Miné / boire de Chauvon	Thorigné d'Anjou	Toute la boire.	
	Barrage de Montreuil sur Maine	Montreuil sur Maine	Les 200 mètres en aval de l'ouvrage.	
	Barrage de la Roche	Chambellay	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	L'écluse	Chenillé-Champteussé / La Jaille Yvon / Chambellay	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
Maine	Barrage de la Jaille Yvon	La Jaille-Yvon / Les Hauts Anjou	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	Port de Contenay	Du port au pont de la RD.	Cantenay-Epinard	
	Petit Lac de Fromont	Sévremoine	Les 50m en amont et en aval du petit lac.	
	Vieux bras de la Moine	Sévremoine	Les 50m en amont et en aval du vieux bras.	
	Moulin Bodin	Sévremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.	
	Moulin de Pinsard	Sévremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.	
	Moulin de Robot	Sévremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.	
	Normandeu	Sévremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.	
	La Tortière	La Tessoualle / Maulévrier	Du barrage du Verdun au pont de la Tortière.	
	La Roche Bonneau	Maulévrier	Définie par signalisation.	
Oudon	La Pluchère	La Tessoualle	Définie par signalisation.	
	Barrage sous la Tour	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	Barrage de Maingué	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	Barrage de la Chapelle	Segré en Anjou Bleu	Les 400m en aval de l'ouvrage.	
	Court Pivert	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	La Himbaudière	Le Lion d'Angers / Segré en Anjou Bleu	Les 480m en aval de l'ouvrage.	
	Chemin de la Barillerie	Le Lion d'Angers	Du ruisseau du Courgeon à la limite amont du camping.	
	Barrage de Pendu	Morannes sur Sarthe Daumeray	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	Barrage de Villechien	Les Hauts d'Anjou / Morannes sur Sarthe Daumeray	Du barrage de Villechien à la cale de mise à l'eau.	
	île d'Amour	Ecoiffant	De la pointe amont à la pointe aval de l'île d'Ecoiffant.	
Sèvre Nantaise	Chaussée de Gallard	Sévremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site www.fedepêche49.fr).	
	Barrage de la Roche	Sévremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site www.fedepêche49.fr).	
	Barrage des rivières	Sévremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site www.fedepêche49.fr).	
Thouet	Barrage de St Hilaire S Florent	Saumur	Les 200m en aval de l'ouvrage.	
	Pont Fouchard	Saumur	Comme représentée sur la carte (voir site www.fedepêche49.fr).	
	La Darée et ses fossées	Saint Just sur Dive / Artannes sur Thouet	Du barrage de la Motte à la confluence des 3 bras.	
	Vieux Moulin	Vaudelнай	De l'ouvrage à 50 mètres en aval.	
	Ecluse d'Antannes	Antannes sur Thouet / Bellevigne les Chateaux	De l'écluse au bout de l'île.	
Thouet	La Salle	Montreuil-Bellay	Les 300m en aval de l'ouvrage.	
	Les Nobis	Montreuil-Bellay	Des Nobis au pont Napoléon.	
	Les Maisons Rouges	St Just sur Dive / Le Coudray Macouard	Les 200m en aval de Rimodan.	
Thouet	La Touraille	Le Coudray Macouard / St. Just sur Dive	Les 450m en amont et les 200m en aval du barrage de Bron.	
	Pont de la déviation	Montreuil-Bellay / Vaudelнай	Les 300m en aval du pont.	

Retrouvez l'ensemble des réserves de pêche et des parcours carpe de nuit sur la carte interactive sur le site de la Fédération de pêche (www.fedepêche49.fr)

TAILLES DE CAPTURES ET QUOTAS



Un décret paru au Journal Officiel du 9 avril 2016 fixe le nombre de captures autorisées de sandres, brochets et black-bass par pêcheur et par jour. Il existe donc un quota de captures pour les espèces citées. Chaque pêcheur est limité à 3 carpiers (dont 2 brochets maximum).

DATES D'OUVERTURE 2023

COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
OUVERTURE GÉNÉRALE	Du 11 mars au 17 septembre											
Saumon franc ou de montée, truite de mer	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Saumon bécarré et de descente	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Truite fario, ombie chevalier, saumon de fontaine, cristowmer	Du 11 mars au 17 septembre											
Truite arc-en-ciel*	Du 11 mars au 17 septembre											
Ombre commun	Du 20 mai au 17 septembre											
Anguille jaune**	Du 1 ^{er} avril au 31 août											
Anguille argentée	PÊCHE INTERDITE											
Brochet*** et sandre	Du 11 mars au 17 septembre											
Ecrevisses (autres que américaines ou Louisiana)	PÊCHE INTERDITE											
Grenouilles vertes	Du 1 ^{er} juillet au 31 août											
Grenouilles rousses	PÊCHE INTERDITE											

COURS D'EAU DE SECONDE CATÉGORIE												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
OUVERTURE GÉNÉRALE	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre											
Saumon franc ou de montée, truite de mer	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Saumon bécarré et de descente	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Truite fario, ombie chevalier, saumon de fontaine, cristowmer	Du 11 mars au 17 septembre											
Truite arc-en-ciel	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre											
Ombre commun	Du 20 mai au 31 décembre											
Anguille jaune	Du 1 ^{er} avril au 31 août											
Anguille argentée	PÊCHE INTERDITE											
Brochet	Du 1 ^{er} sur 28 janvier											
Sandre	Du 29 avril au 31 décembre											
Ecrevisses (autres que américaines ou Louisiana)	PÊCHE INTERDITE											
Grenouilles vertes	Du 1 ^{er} juillet au 31 août											
Grenouilles rousses	PÊCHE INTERDITE											

***ATTENTION : la pêche de la truite arc-en-ciel sur la Loire (cours d'eau classé saumon et truite de mer) n'est ouverte que du 11 mars au 17 septembre.**

**** Les dates peuvent changer sous réserve de modification d'un arrêté ministériel.**

***** En première catégorie, tout brochet capturé du samedi 11 mars au vendredi 28 avril inclus, doit être immédiatement remis à l'eau.**

Pendant la période de fermeture du brochet, tout mode de pêche susceptible de le capturer, est interdit. Seulement les pêches au ver posé et à la mouche (sèche, nymphe ou noyée uniquement) sont autorisées.



HORAIRES LÉGAUX DE PÊCHE 2023

Ces horaires, valables seulement dans le Maine et Loire, vous indiquent l'heure de début et de fin de chaque journée de pêche. Ils tiennent compte des tolérances de 30 minutes avant le lever et après le coucher de soleil.

JANVIER			FEBVIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin
D1	8:19	17:51	M1	7:58	18:32	M1	7:13	19:16	J1	7:11	21:01	J1	6:15	21:43	J1	5:39	22:20
L2	8:19	17:52	V2	7:57	18:34	J2	7:11	19:17	D2	7:09	21:02	M2	6:14	21:44	V2	5:38	22:21
M3	8:19	17:53	V3	7:56	18:35	J3	7:09	19:19	L3	7:07	21:04	M3	6:12				